

Communiqué de presse

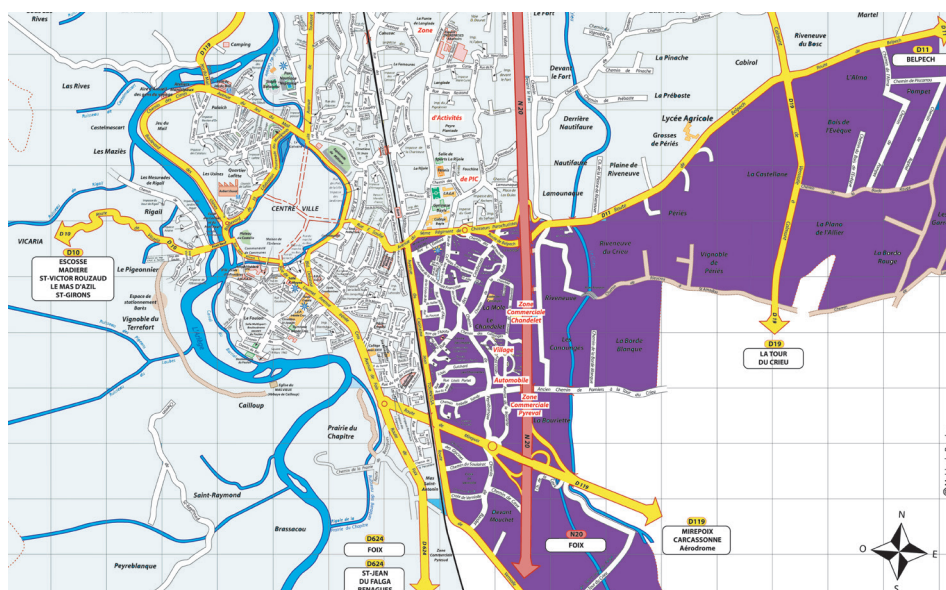
Pamiers, le 25 juillet 2023

EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE PAMIERS

À partir du lundi 7 août 2023, la ville éteindra l'éclairage public de minuit à 6h.

La ville de Pamiers lance ses expérimentations d'extinction de l'éclairage public le 7 août 2023, juste avant les traditionnelles nuits des étoiles de l'été.

Les lampadaires seront donc éteints de 0h à 6h dans le quart Sud-Est (secteur 5).



Les autres secteurs suivront début 2024.

Le centre-ville n'est pas concerné pour l'instant. En revanche, les lampadaires y seront progressivement tous équipés en lampes LED, beaucoup plus économiques que les lampes ordinaires.

Attention ! le réseau d'éclairage ne concorde pas exactement avec celui des rues : tous les appareils d'une rue ne sont pas forcément raccordés au même compteur. Cela veut dire qu'un tronçon de rue pourra être éclairé et pas l'autre pendant cette phase d'expérimentation.

Le secteur 5 intègre des zones rurales de part et d'autre de la route de Belpech. Dans ces zones qui ne sont pas raccordées à un compteur Linky, les lampadaires devront être équipés d'un dispositif de commande pour être pilotés à distance, ce qui sera fait dans le courant de l'hiver 2024.

Pourquoi éteindre la nuit ?

Cette mesure intervient dans un contexte de crise climatique et énergétique qui conduit les collectivités à renforcer les mesures d'économies d'énergie.

A terme, l'extinction devrait représenter une économie de 54% de l'énergie consommée par l'éclairage public sur les zones hors centre-ville, soit 509 MWh et 108 000€. Ce qui correspond à 22% de la consommation totale d'électricité de la commune tous bâtiments confondus.

Elle améliore également le confort nocturne des habitants en réduisant l'impact de la pollution lumineuse sur leur santé et leur sommeil.

L'impact de l'extinction est enfin favorable au développement de la faune et de la flore, en particulier celui des insectes pollinisateurs.

120 communes ariégeoises ont éteint leur éclairage public – chiffre au 1er janvier 2023.

Et la sécurité ?

En France, les chiffres recensés par les compagnies d'assurance et la gendarmerie montrent que 99% des délits et méfaits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées et que 80% des cambriolages ont lieu le jour, quand les gens ne sont pas à leur domicile.

Sur la route, la Direction de la sécurité publique note que les automobilistes réduisent leur vitesse quand les zones ne sont pas éclairées.

12 000 communes françaises – 120 en Ariège – pratiquent l'extinction de l'éclairage public la nuit, certaines depuis 2018, sans avoir constaté une augmentation du nombre d'accidents ou de délits.

